

RAPPORT N° 04/5-05
au Conseil Municipal

OBJET

ELECTRIFICATION RURALE (programme 2004).

**FINANCEMENT DES OPERATIONS DE RENFORCEMENT
ET D'EXTENSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE**

Dans le cadre de son programme d'électrification rurale 2004, afin de répondre favorablement à l'urbanisation croissante que connaissent actuellement ses écarts, la Commune procédera au renforcement et à l'extension des réseaux de distribution électrique haute tension type A (HTA) et basse tension (BT) sur son territoire.

Ces opérations d'électrification rurale peuvent être financées à hauteur de 72,43 % du montant TTC des travaux, sur les fonds d'amortissements des charges d'électrification (FACE).


Les crédits FACE sont actuellement gérés par le SIDELEC qui est chargé de sa répartition auprès des Communes.

Le Conseil Municipal doit solliciter le concours financier du SIDELEC de manière à permettre l'engagement des subventions FACE et des crédits ordinaires de la commune qui entrent en complément du financement des opérations à réaliser.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter les subventions correspondantes auprès du SIDELEC, sur la base du programme ci-joint pour un montant de 424 000,00 euros ;
- à engager les opérations de renforcement et d'extension des réseaux électriques en zone rurale, en matière d'investissement ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-05
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

ELECTRIFICATION RURALE (programme 2004)

**FINANCEMENT DES OPERATIONS DE RENFORCEMENT
ET D'EXTENSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès du SIDELEC, sur la base du programme ci-joint pour un montant de 424 000,00 euros.

ARTICLE 2



Autorise le Député-Maire à engager les opérations de renforcement et d'extension des réseaux électriques HTA et BT, en zone rurale.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2004**

LE DEPUTÉ-MAIRE



René-Paul VICTORIA



ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME 2004

Secteur	Désignation	Estimation des travaux (euros TTC)	Nature des prestations
MONTAGNE 15EME	RHI St-Bernard	192 000,00	Création de 2 postes de transformations MP2-400 Kva et PSSA-250KVA
	Chemin Antibes Boyer	15 000,00	Renforcement du poste de transformation N°1338 du type H61-160 KVA du câble TI70 en T150
	Chemin des Tilleuls	6 000,00	Extension de réseau BT vers l'exploitation agricole de M. BIGOT
DOMENJOD	Chemin Dufour	80 000,00	Renforcement du poste de transformation N°1530 du type H61-100 KVA
	Chemin Dufour	40 000,00	Renforcement du poste de transformation N°1345 du type H61-100 KVA
BRETAGNE	Chemin Montauban	75 000,00	Renforcement du poste de transformation N°1308 : création de 2 postes H61-100 KVA et PSSA - 250 KVA
	Chemin Piton	8 000,00	Extension de réseau BT vers le domicile de M. CAVIELOF
SAINT-FRANCOIS	Chemin Macassis	8 000,00	Extension du réseau BT vers le domicile de M. ARMAND Gérard
	TOTAL		424 000,00

FINANCEMENT

Crédits	Taux (%)	Montant (euros TTC)
Subvention FACE	72,43	307 103,00
Part Communale	27,37	116 897,00
TOTAL	100	424 000,00